

Modalités de répartition des congés

Cadrage fermeture annuelle de l'établissement

Contexte cadrage actuel :

Les périodes de fermeture de l'établissement pour l'année universitaire sont actuellement définies ainsi :

Vacances de Noël :

Se caler sur les vacances scolaires.
Utilisation maximum de 10 jours.

Vacances d'été

Semaine du 15/08 pleine + les deux semaines précédentes pleines.
Utilisation maximum de 15 jours.

Ces périodes de fermeture concernent l'ensemble des personnels. Pour les personnels BIATSS, ces périodes de fermeture conduisent à la pose automatique de journées de congés dans le logiciel de gestion du temps de travail Agatte.

Proposition de garder cette répartition qui a été validée lors de la première réunion avec la Présidente.

Pour avis au CSA 2025, puis les dates seront transmises pour information chaque année.

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

Vacances de Noël : du samedi 20 décembre 2025 matin au dimanche 04 janvier 2026 après-midi

Vacances d'été : du samedi 25 juillet 2026 matin au dimanche 16 août 2026 après-midi

Dérogations pour présence exceptionnelle

Les dérogations pour présence exceptionnelle des personnels doivent être demandées à la Direction Générale des Services. Elles peuvent concerner la continuité du service, la poursuite de travaux en cours, la sécurité des biens ou toutes autres tâches urgentes qui ne peuvent être reportées.

La présence exceptionnelle des personnels implique un dispositif sécurisé d'ouverture et de fermeture des locaux. La sécurité des personnels devra impérativement être prise en compte. Les situations de travailleurs isolés devront être étudiées et accompagnées au préalable avec la DPSE.

Le télétravail ne sera pas applicable durant les périodes de fermeture et les ouvertures exceptionnelles.

Chaque décision prise par les structures concernant l'ouverture pour présence exceptionnelle doit être transmise pour recensement à la Direction Générale des Services.